

Direction des Finances

Réunion du 29 juin 2023
Rapport N° 103

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du cadre législatif

L'article L3312-5 du code général des collectivités territoriales dispose que « le président du conseil départemental présente annuellement le compte administratif au conseil départemental, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres. (...) Le président du conseil départemental (...) doit se retirer au moment du vote. (...) Le compte administratif est adopté par le conseil départemental. Préalablement, le conseil départemental arrête le compte de gestion de l'exercice clos. »

Suivant l'article L1612-12 du même code, le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le président du conseil départemental, après transmission du compte de gestion établi par le comptable assignataire, constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale.

• Présentation de la demande

Le rapport ci-joint rend compte de l'exécution du budget principal et des trois budgets annexes du Département : le Centre de Santé départemental, l'EHPAD de Mervans, suivis en nomenclature M52 et le réseau d'initiative publique très haut débit, suivi en nomenclature comptable M4.

Dans la continuité des rapports budgétaires proposés depuis 2019, le rapport relatif au compte administratif de l'exercice 2022 vous est présenté en annexe 1 dans un format destiné à d'informer au mieux élus, partenaires extérieurs, contribuables et citoyens.

L'exercice 2022, démarré sous l'espoir d'un apaisement de la crise sanitaire et d'une reprise économique annoncée avec quelques incertitudes cependant, s'est rapidement trouvé rattrapé par une succession de chocs qui ont à nouveau troublé toutes les stratégies budgétaires imaginées.

Certaines évolutions se pressentaient, comme la rivalité entre les Etats-Unis et la Chine, l'accélération du changement climatique ou un retour progressif à l'inflation. Mais l'invasion russe en Ukraine au mois de février 2022 est venue bouleverser et renforcer toutes les évolutions en cours. La guerre en Ukraine a constitué un facteur d'affaiblissement de l'Europe, de par la dépendance énergétique de cette dernière à la Russie et des dysfonctionnements engendrés sur les marchés européens de l'électricité.

Les difficultés de coordination entre les Etats européens et l'accentuation des tensions inflationnistes déjà présentes ont contribué à affaiblir la croissance européenne.

Dans le même temps l'accélération du changement climatique, dramatiquement illustré par les graves incendies de forêts de l'été 2022, nécessite la mise en place de politiques d'adaptation coûteuses qui viennent peser sur les dépenses des Etats.

Le resserrement des politiques monétaires a enfin provoqué la fin des taux d'intérêts négatifs et la réduction des liquidités des banques centrales et notamment de la Banque Centrale Européenne et engendré l'amorce d'une dégradation des conditions monétaires et financières, même si l'Europe et plus particulièrement la France sont restées partiellement préservées jusqu'à la fin de l'année 2022.

Dans ce contexte global, avec un conflit en Ukraine qui n'a cessé de s'aggraver, tout comme la diffusion de la progression des prix à tous les secteurs de l'économie via la hausse des prix de production et de celle des salaires, la politique budgétaire de l'Etat français est restée cependant protectrice pour contrer la crise énergétique.

Au niveau local, les recettes ont su résister grâce à une dynamique surfant sur la hausse des prix,, un maintien de la consommation sur le 1^{er} semestre 2022 et la persistance d'un marché immobilier encore attractif. En raison d'un marché du travail encore tendu malgré le ralentissement de l'activité économique au fil de l'avancement dans l'année, le taux de chômage a reculé mais, la progression des salaires moins haute que celle des prix a engendré une perte de pouvoir d'achat pesant sur la croissance en fin d'année. Les difficultés d'approvisionnement en matières premières ont également perturbé les mises en place de marchés publics et le lancement des opérations de travaux prévues. Enfin, les conséquences indirectes de la crise sanitaire sont toujours prégnantes sur l'ensemble du secteur social et médico-social, malgré une normalisation progressive,

Aussi, en 2022, l'exécution du budget départemental a consisté à s'adapter et à absorber l'envol des prix des carburants et de l'énergie, le dégel du point d'indice, tout en maintenant le soutien aux ESMS et aux SAAD, à la prévention et la Protection de l'Enfance et à la prévention de la Pauvreté.

Le Département a posé les premiers jalons de son plan Rebondir Surmonter ,Accéder à l'emploi. L'attractivité du territoire aura été également plus jamais au cœur des préoccupations départementales avec l'internalisation de l'agence départementale du tourisme, la redynamisation et l'accompagnement du tissu associatif via la création d'ASSO71.

La montée en charge des actions en faveur de l'environnement, l'accélération du déploiement de la fibre et le développement encore accru du Centre de Santé départemental témoignent également de l'engagement fort du Département au cours de cet exercice.

Dans le contexte de ces chocs intervenus au lieu de la normalisation attendue, les dépenses et les recettes de l'exercice seront abordées en détail, dans deux parties successives. La dernière partie du rapport a pour objet de présenter la soutenabilité du budget exécuté en 2022, sauvegardée par un pilotage pragmatique et affiné.

Il vous est proposé :

- d'approuver les comptes administratifs 2022 du Département et de ses budgets annexes, Centre de santé départemental, SPIC Très Haut débit et EHPAD de Mervans.

- de prendre acte de ses annexes, en particulier de l'information relative à la formation des élus et au bilan des acquisitions et cessions immobilières, en application des articles L3123-10 et L3213-2 du Code général des collectivités locales.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT transposable aux départements, M. le Président, André ACCARY, assiste à la discussion puis quitte la salle au moment du vote.

Le Président,
ANDRE ACCARY

